

LE PLAN LECTURE :

Le Plan Lecture développe les B.C.D. (Bibliothèques Centres Documentaires) dans les écoles maternelles et élémentaires et organise des actions autour du livre jeunesse. Il met en place notamment une programmation d'action culturelle pour faire vivre ces lieux en invitant des acteurs du livre à venir rencontrer les enfants.

6 assistants bibliothécaires interviennent dans tous les quartiers de Lille pour la mise en place, la bonne tenue et l'animation des B.C.D. : achat d'ouvrages, formations, informatisation, aménagement, animations autour du livre et de la lecture, etc.

Pour + d'informations : planlecture@mairie-lille.fr

DANS LE CADRE DU PLAN LECTURE, IL EST RECHERCHE :

Des auteur(e)s/illustrateurs(trices) ayant déjà édité(e)s pour la jeunesse et aimant transmettre, rencontrer et créer avec des groupes (classes, tout public, etc.)

Calendrier pour 2 artistes pour 5 semaines de résidence chacun réparties comme tel :

Phase 1 découverte/immersion : 27e H le mercredi 22 septembre + 1 journée le jeudi 23 septembre 2021

Phase 2 de construction et rencontre des partenaires : 1 semaine entre octobre et décembre

Phase 3 rencontre/réalisation : entre janvier et mai calendrier à affiner avec les artistes.

Les candidats retenus s'engagent à se rendre disponibles durant les **25 jours** de la période de résidence. La résidence aura lieu du lundi au vendredi.

Les dates des phases 2 et 3 peuvent être portées à discussion avec les artistes pour correspondre au mieux aux calendriers de chacun.

Dans le cadre de l'A.R.T.S., d'autres appels à candidatures sont lancés par les plans « architecture-patrimoine » et « musique-danse-théâtre » au même moment. Des interactions entre ces résidences sont tout à fait possibles voire encouragées.

Conditions financières

Un contrat de prestation artistique entre la Ville de Lille - Bibliothèque municipale, et l'artiste sera établi. L'artiste résident sera rémunéré de façon forfaitaire, c'est-à-dire à hauteur de 1 500 € net par semaine (5 jours d'intervention par semaine). Les montants bruts varient en fonction du statut ou régime de l'artiste.

En cas de modifications du volume de présence, la Ville de Lille se réserve le droit d'adapter le tarif forfaitaire.